

Compte rendu sommaire valant publication Publication dans la huitaine Art L 212-25 du Code des collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL Affichage sommaire

Séance du 23 février 2023

<u>PRÉSENTS</u>: M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, M CLÉMENT Philippe, Mme LEZAY Anita, M BRIN David, M BRIFFAUD Philippe, M FAUGER Sylvain, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, Mme GUESNE Lydie, M CADOUX Claude, Mme CHAIGNE Isabelle, M FRERE Fabrice.

**EXCUSÉES**: Mme CHAUVEAU Cécile, M COLLON Olivier (donne pouvoir à M RIMBEAU Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Mme GABILLY Jacqueline

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2022	
Approbation des nouveaux statuts de ID79 (Ingénierie Départementale)	Unanimité   Pour :
Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires avec le CDG79	Unanimité   Pour :
Dispositif « argent de poche 2023 » renouvellement	Unanimité   Pour :

Avenant n°1 à la convention du service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols	Unanimité   Pour :
Projet de convention avec l'epfna	Majorité   Pour :

## Questions diverses:

- Projet d'aménagement du lavoir de Jubert: une réunion de la commission Environnement/embellissement dont M Briffaud dresse le compte rendu avec le projet de la création d'un chemin pédestre autour du lavoir, l'installation de tables de piquenique et la sécurisation du site. Le montant global pourrait être d'environ 2500.00 €. Une participation de l'association culturelle de l'Autize pourrait être envisagée.
- ♣ Opération nature propre : une information a été donnée concernant une chasse aux déchets programmée par l'association de chasse, rendez-vous est donné le 18 mars prochain, dans le cadre du projet « j'aime la nature propre » en application de la loi du 24 juillet 2019.
- ♣ Projet épicerie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un projet d'épicerie avec la société API qui installe des supérettes en libre-service et proposant des produits locaux. Un engagement de principe est décidé.
- ♣ Point sur le marché ardinois : lors de sa réunion, l'association du marché ardinois a émis le souhait d'avoir une toile tendue et étanche mais l'emplacement est soumis à l'avis des ABF.

Un problème d'arrivée d'eau et d'électricité est soulevé, une demande de compteur doit être faite pour y remédier.

De plus il manque un espace de stockage.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Ardin, le 23 février 2023

Le Maire, Jean-Pierre RIMBE

Le texte intégral des délibérations débattues au conseil municipal du 23 février 2023 es consultable en mairie.